

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25364723

Déposé
20-10-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0403316397

Nom(en entier) : **Veolia Environmental Services Belux**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Boulevard Poincaré 78-79
: 1060 Saint-Gilles**Objet de l'acte :**STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), CAPITAL, ACTIONS

Ce jour, le vingt octobre deux mille vingt-cinq.

(...)

Devant **Peter VAN MELKEBEKE, notaire à Bruxelles (premier canton)**, exerçant sa fonction dans la société à responsabilité limitée « Berquin Notaires », dont le siège est situé à 1000 Bruxelles, avenue Lloyd George 11,**S'EST RÉUNIE**L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « **Veolia Environmental Services Belux** », ayant son siège à 1060 Saint-Gilles, boulevard Poincaré 78-79, ci-après dénommée la « *Société* ».

(...)

DÉLIBÉRATION - RÉOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIÈRE RÉOLUTION: Réduction réelle du capital.

L'assemblée décide de réduire le capital, conformément à l'article 7:209 du Code des sociétés et des associations, à concurrence de 230.000.000,00 EUR, pour le ramener de 452.527.600,20 EUR à 222.527.600,20 EUR, sans annulation d'actions.

L'assemblée décide que cette réduction du capital a pour but de mettre le capital de la Société en concordance avec les besoins présents et futurs de la Société.

(...)

DEUXIÈME RÉOLUTION: Constatation de la réalisation de la réduction de capital.

(...)

TROISIÈME RÉOLUTION: Modification de l'article 5 des statuts.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la décision de réduction du capital qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 5 des statuts par le texte suivant:

« Article 5. **CAPITAL.***Le capital est fixé à deux cent vingt-deux millions cinq cent vingt-sept mille six cents euros et vingt centimes (222.527.600,20 EUR). Il est représenté par dix-huit mille huit cent quatre-vingts (18.880) actions, sans mention de valeur nominale représentant chacune une part égale du capital. ».***QUATRIÈME RÉOLUTION: Procuration pour la coordination des statuts.**

(...)

CINQUIÈME RÉOLUTION: Pouvoirs à l'organe d'administration.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - suite

Peter VAN MELKEBEKE

Notaire

Mod PDF 19.01

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").